

Ces motifs narratifs sont encore actuellement très présents dans les légendes urbaines qui évoquent les « auto-stoppeurs fantômes », ou les « vieilles à la main poilue » qui s'introduisent dans les voitures sur des trajets nocturnes ou sur le périphérique parisien... Jean-Bruno Renard, sociologue des rumeurs, fait remonter ce modèle aux Actes des Apôtres, où l'apôtre

Philippe arrête le char d'un haut fonctionnaire sur la route de Jérusalem à Gaza, lui annonce la Bonne Nouvelle de Jésus, le baptise, et disparaît.

Rien ne se perd !... Et on se retrouve (à peu près), dans le trafic romain.



\*\*\*

### Les fumiers privés étaient également quelquefois source de conflit

Gençay, le 17 Novembre 1828

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que malgré la défense par vous plusieurs fois réitérée à Monsieur Tête notaire en cette ville, de ne plus à l'avenir déposer sur la voie publique et en face de ma croisée, le fumier de son cheval, cette défense n'a jusqu'alors été observée par lui, puisque monsieur Tête se permet journellement d'en abuser en déposant dans cette rue, même en ce moment, son fumier devant ma croisée, sans je pense avoir d'autre motif que celui de nuire à son voisin. Je me fais donc l'honneur, Monsieur, de vous signaler la négligence que l'entêtement et la mauvaise volonté qu'apporte Mr Tête (avec sa tête) dans cette affaire, laquelle je me propose de faire connaître et signaler par le courrier de demain aux autorités supérieures de cet arrondissement.

Le Brigadier de gendarmerie de Gençay

(Extrait du registre de correspondance de la Mairie de Gençay, cité dans *La Boîte à Boutons*, n° 491, 9-05-1984)



Dossier établi par Pierre CHEVRIER, à partir des archives du Centre de ressources « e-vellour » – Centre Culturel-La Marchoise (notamment les *Cahiers des Balades Culturelles dans la mémoire*, sur les foires et le développement du bourg de Gençay, et certains dossiers des balades antérieures. Textes de Henri DONZAUD et J.Jacques CHEVRIER) Mise en pages Fernando COLLA

Centre Culturel - La Marchoise (janvie 2024)



Un récent documentaire de ARTE (1<sup>er</sup> janvier 2024) faisait état de la circulation des chars et charrettes attelés de chevaux sur la «Via Appia», dans la périphérie de Rome, trois siècles avant notre ère: embouteillages, vitesses excessives, accidents, rumeur, bruit des roues, invectives, etc... Encore actuellement, il reste des traces de ce fourmillement populaire antique: petits établissements le long de la route, empreintes des roues dans les pavés de basalte...

Il est vraisemblable qu'un trafic similaire a pu exister autour et à l'intérieur du bourg de Gençay, important nœud routier, trait d'union entre la campagne et la ville par le rôle et l'importance des foires.

Or, dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, tout ce système millénaire a été profondément bouleversé et transformé; et les « 30 glorieuses » ont définitivement vu disparaître la traction animale. Il nous reste cependant dans le paysage, et dans certains usages, des traces que nous allons nous efforcer de déchiffrer.

### Une circulation qui s'intensifie au XIX<sup>e</sup> siècle

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal se dote d'une administration essentielle: les Ponts et Chaussées. Gençay se trouve sur le tracé de la grande voie vers le Limousin et le Périgord; cette route est progressivement empierrée, notamment par la corvée. Des ponts sont construits: Roches-Prémaries, Gençay (1789), Saint-Martin l'Ars.

Une longue négociation aboutit en 1840 au percement d'une déviation vers le Palateau, qui coupe l'axe traditionnel Rue de la Sallée et Montcabré, vers la rue de l'Aumônerie. Des maisons se construisent sur ce nouvel axe et étendent le bourg vers St-Maurice. A peu près à la même époque, le chemin du bas du cimetière est relevé (accès venant de Couhé). D'autres travaux importants continuent à façonner le réseau et faciliter la circulation: le pavage des rues (1840), l'alignement des façades (1842), l'élargissement du carrefour de la Patte d'Oie (1856), la construction des nouvelles halles (1869); le Montcabré, jugé dangereux, est aplani et mis à niveau.

On imagine aisément les embarras de la circulation, cris, appels, meuglements, odeurs, etc... dans le bourg de Gençay les jours de foire. Les marchés aux bœufs et aux volailles étaient sur la place actuelle ; les marchés aux cochons et aux mules étaient place du Cheval Blanc. Les voitures circulaient au milieu des animaux, en arrivant au bourg, et pour aller se garer dans les cours des auberges qui ceinturaient la place. Deux voitures se croisaient difficilement au carrefour de la Patte d'Oie.



Devant l'exigüité de plus en plus évidente et les dangers potentiels, les élus furent amenés à prendre des décisions d'extension vers le sud du bourg, à l'emplacement du champ de foire actuel. Mais ce déplacement, envisagé depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, ne s'est pas fait sans âpres négociations, et sans l'opposition des aubergistes et autres commerçants de la place, qui voyaient d'un mauvais œil l'éloignement des activités commerciales, réflexe bien connu jusqu'à notre époque ; au point que le sous-Préfet dut venir à Gençay pour soutenir le Maire Chevalier (vers 1850) soumis à des manifestations violentes. Le déplacement fut définitivement acquis lors des travaux de réfection des halles en 1869 ; mais le marché aux volailles resta sur la place jusqu'aux années 1950.

Il faut rappeler également que les principaux artisans qui travaillaient à l'entretien des chevaux et des attelages étaient sur la place ou en périphérie immédiate : maréchal-ferrant, charron, sellier-bourrelier... il y avait même à Gençay un « peintre carrossier » ; l'économie générale des activités liées à la traction animale concernait également les vétérinaires, les maquignons, le personnel des auberges, etc.



Enfin, et sans épuiser le sujet, on peut parler des bouses et crottins qui restaient au sol à la fin de la foire. Sous l'ancien régime, l'enlèvement des ordures était une des charges du Prévôt, dont la maison était située à l'ancien atelier de Pascal Audin, et qui était aussi le siège de la prison de Gençay. Le Prévôt avait son tas de fumier devant la maison, près du poteau des annonces officielles. Plus tard, une adjudication avait lieu tous les ans pour le « ramassage des boues et immondices », souvent couplé avec la fauche du foin du champ de foire. Les jours de foire, les habitants du bourg déposaient de la paille dans la rue devant leur maison, pour recueillir le crottin de cheval.

## Les vestiges architecturaux

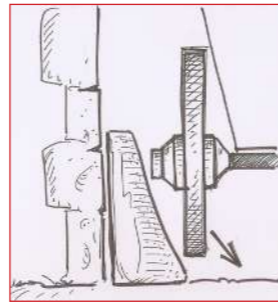
### Les portes cochères

Il reste à Gençay peu de portes cochères ouvrant sur des cours avec écuries. Les cours d'auberges ont progressivement été absorbées par le développement im-

mobilier ; c'est le cas pour la cour de l'auberge de la Croix Blanche (atelier Colin), où le portail est intact, et la cour de l'Auberge des trois marchands, qui accueille actuellement le Cinéma de Gençay.

### Les pierres « chasse-roue »

Ces bornes existent depuis l'Antiquité ; étant souvent de forme légèrement tronc-conique et plus ou moins inclinées, leur effet essentiel était de déporter la roue des charrettes qui passaient trop près, au prix d'un fort cahot pour les éventuels passagers ; en fait, c'était surtout le moyeu de la roue qui était dangereux, car il dépassait largement et pouvait menacer un mur ou un pilier de portail ; c'est pourquoi on dit aussi « chasse-moyeux ». La légende dit aussi qu'à Poitiers, une pierre chasse-roue aurait servi à Jeanne d'Arc pour monter à cheval... On trouve dans les archives les traces des commandes de ces pierres aux artisans des carrières du pays, à Magné ou Gençay.



Outre les coins de murs, on en trouve également aux portes cochères de propriétés, aux entrées de cours de fermes ou de granges, et donc aussi le long des parapets des ponts...



Sous le second Empire, l'architecture haussmannienne a développé des protections métalliques en fer ou en fonte, qui jouent le même rôle de déport des roues en évitant les chocs aux murs et piliers. D'où l'importance du rôle de prévention joué par ces bornes, encore actuellement et la nécessité d'en maintenir le service ; d'un autre côté, elles protègent également la carrosserie des véhicules, qui sont de fait, obligés de s'écarter des coins de murs. Dans certains endroits, les bornes les plus volumineuses sont cerclées de fer, ce qui permet de les ancrer davantage dans les murs, et aussi de les protéger de l'usure provoquée par les « frottements » fréquents.

### Les angles de rue en « pan coupé »

Il nous reste à Gençay et St-Maurice de beaux exemples de ce travail architectural, qui avait pour but de faci-

liter le virage des attelages et protéger les angles des murs ; l'appareillage en pierre du sommet de l'ouvrage est nommé « corne de vache ».



### Crochets d'attache

Il existe encore quelques crochets pour attacher les chevaux dans les rues de Gençay ; vous pouvez toujours essayer de les repérer pour vous en servir en cas de besoin.



## Règlements, incidents et accidents de la circulation

La vitesse était réglementée dans la traversée du bourg ; la diligence notamment, devait aller au maximum au trot ne pas faire prendre le galop à ses chevaux.

– Le 13 février 1845, les gendarmes Jean-Louis Equille et François Turquois dressent procès-verbal à la femme Bourumeau « qui a été vue, dans une charrette vide, tenant les guides à la main, traversant les rues et la place de Gençay, qu'ainsi elle était en contravention au règlement de la police du roulage qui défendait que les femmes conduisent de charrettes dans les villes. »

– Après l'aménagement de la rue du Palateau, il existait un fort talus non protégé où, le 1er janvier 1870, la voiture de Mr Schmit transportant les ouvriers qui travaillaient au chantier des halles, a roulé en bas et s'est fracassée ; les passagers ont été fortement contusionnés ; des travaux d'amélioration ont été faits entre 1876 et 1878 (parapets, trottoirs et banquettes).

– En novembre 1890, le boucher de Sommières et son épouse venaient vendre à la foire de Gençay. La chauffeferette qu'ils utilisaient dans leur véhicule mit le feu à la paille. Mme Pineau ne s'aperçut point que le feu se communiquait à ses vêtements. Cependant la flamme grandissait toujours, et, chose extraordinaire, presque invraisemblable, Mme Pineau ne sentit la chaleur du feu que lorsque sa robe fut brûlée jusqu'à la ceinture. La marchandise a été abîmée (*Courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, 30-11-1890).

– Mme BIBEY, de Gençay, cuisinière de noces, racontait que les gens organisateurs de la cérémonie étaient venus la chercher en char-à-bancs à Gençay, avec son aide. Tout à coup on se rendit compte que le plancher du véhicule était en feu, à cause de la chauffeferette ; il avait fallu que tous les passagers éteignent le feu en pissant dessus, les dames y compris

– En 1898, un marchand de toile avait rangé son cheval attelé à sa voiture dans la cour de l'hôtel Chaumillon. Le cheval prit peur, sortit comme une flèche de la cour, traversa la place du Marché et prit la route de Civray sur 1500 mètres.

– Le jour de la foire, Mr Saillier, charron, fut renversé avenue de la gare par un char-à-bancs attelé d'un cheval qui marchait à une allure un peu vive et qui passa sur le corps du malheureux [...]. Un médecin constata des contusions assez sérieuses » (*Le courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres*, 29-12-1912)

\*\*\*

Jules Mignon, célèbre voleur du Civraisien, envoyé au bain à Nouméa en 1879 (d'où il s'évada en 1884), pratiquait par anticipation le « car-jacking » ; mais lui, époque oblige, c'était sur des voitures attelées qu'il intervenait :

– Un jour, juché dans un arbre, il se laisse tomber dans un char-à-bancs et s'empare d'un gros lot de viande de cochon que les gens ramenaient, après avoir « fait boucherie » dans une ferme de la famille ; puis il disparaît en s'excusant : « Je cherche qu'à vivre !... »

– Entre Château-Garnier et St-Secondin, Mr Patrault, étalonnié à Baudinière, rentre chez lui à la nuit tombante dans son char-à-bancs ; dans les bois de Vitré, il voit sur le bord de la route une bonne sœur, une petite valise à la main, qui lui fait des signes et lui demande de l'emmener à St-Secondin. Il s'arrête et lui tend la main pour l'aider à monter et c'est alors qu'il se rend compte que cette main est une main d'homme ; la bonne sœur à peine installée, Mr Patrault laisse tomber son chapeau à terre et demande à sa « passagère » de descendre le chercher, au prétexte qu'il ne peut pas lâcher les rênes de sa jument qui ne connaît que lui ; l'autre s'exécute de mauvaise grâce et le conducteur fouette alors sa jument qui part au galop... C'était Mignon... et la petite valise, restée dans le char-à-bancs, contenait des couteaux et des armes blanches.

\*\*\*